

Document d'arrêt

Commune de DAMBENOIT LES COLOMBE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Centre de la commune et hameau au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 03/07/2025

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

Pièce n°4.2.16

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03 81 40 40 40 - Fax : 03 81 73 31 00
initiative25@orange.fr

Légende :

- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
- UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
- UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI
- UA : Secteur de la zone UA en lien avec les périmetres de protection de captage
- UB : Zone urbaine à vocation d'habitation
- UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
- UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- UB : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée
- UB : Secteur de la zone UB en lien avec les périmetres de protection de captage
- UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
- UE : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
- UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services
- UL : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- UL : Secteur de la zone UL en lien avec les périmetres de protection de captage

ZONES A URBANISER

- AUj, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
- An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
- Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmetres de protection de captage
- Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
- At, Atz, Atg, Ata... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
- Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmetres d'autorisation et/ou d'extraction)
- Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
- Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
- Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
- Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
- Nlr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs et à risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- Ng : Secteur de la zone N liés aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
- Ngt, Ngz : Secteur de la zone N liés aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
- Nt1, Ntz... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
- Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
- Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-32 ou R.151-34 :

- Risques géologiques
 - ▼ Mines (Source : BRGM)
 - Carrière (Source : BRGM)
 - ◆ Indice karstique (Dolines)
 - ◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
 - ◆ Falaises
 - Aléa très fort
 - Affaissement / effondrement
 - Glissement de terrain
 - Chute de blocs
 - Aléa fort et moyen
 - Affaissement / effondrement
 - Glissement de terrain
 - Chute de blocs
- Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur
- ▲ Zone A - contrainte très forte
 - ▲ Zone B - contrainte forte
 - ▲ Zone C - contrainte moyenne
- Risques liés au transport d'énergie
- Axe Ligne Haute Tension
 - Risque lié au transport de matière dangereuse
- Autre risques
- Russellement (source : DDT + Commune)
 - Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitutifs (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

- Arbre remarquable
 - Haie
 - Alignement d'arbre
 - Ripisylve
 - Vergers, pré-vergers, îlots verts
 - Boisement protégé
 - Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)
 - Zones humides à compenser
 - Zones humides de compensation
 - Milieux humides (Source : DREAL)
- L.151-19
- Elément ponctuel du bâti ou du paysage
 - Elément linéaire du bâti ou du paysage

